

prorata des recettes apportées par chacun d'eux à la Journée. Soixante-deux départements de France et d'Algérie ont pu bénéficier de ce second envoi.

Médaille de la famille française (p. 269)

Un arrêté du Ministre de l'Hygiène, du 26 mars 1921, est venu décider que :

ARTICLE PREMIER. — La liste des médailles de la famille française à accorder aux mères de famille, en témoignage de la reconnaissance nationale, sera arrêtée au moins deux fois par an, par décret, à l'occasion du 1^{er} janvier et de la fête nationale.

ART. 2. — Les médailles décernées dans l'intervalle de ces promotions seront accordées par arrêté ministériel, sur avis conforme du Conseil supérieur de la natalité et comprises au nombre de celles qui figureront dans la prochaine promotion qui suivra.

Le 30 mars 1921, au moment de la discussion au Sénat du projet de loi, adopté par la Chambre, portant fixation du budget général de l'exercice 1921, M. J. L. Breton, sénateur, est intervenu à l'occasion du chapitre 12. — Ce chapitre avait trait au crédit relatif au Conseil supérieur de la natalité et aux médailles de la famille française. — La Chambre avait voté un crédit de 200.000 francs. La Commission des finances du Sénat proposait de le réduire à 172.000 francs (En 1920 il avait été de 172.000 francs, mais pour la fin de l'exercice seulement). — Le Sénat votait finalement le crédit de 172.000 francs proposé par sa Commission (Chapitre 12, Hygiène, loi 30 avril 1921).

Nous reproduisons ci-après la plus grande partie du discours de M. J. L. Breton :

« Je considère que la dépopulation est pour la France une question essentielle. Je répéterai, avec notre collègue M. Merlin, que c'est une question de vie ou de mort pour notre pays. Il est absolument certain que, si nous ne prenons pas les mesures indispensables, toutes nos discussions, quoi que nous fassions, ne servirait de rien. La France serait condamnée à disparaître dans un avenir plus ou moins prochain, et, vraiment, tout ce que nous pourrions faire sur les autres terrains, toutes les améliorations financières, militaires et autres, n'auraient aucun résultat.

Par conséquent, pour moi, la grosse question, le grand problème, le problème vital, par excellence, pour la France, est celui de la natalité et de la dépopulation. C'est pourquoi j'ai voulu borner mon effort à cette seule et unique question.

Le chapitre actuellement en discussion concerne le Conseil supérieur de la natalité et les médailles de la famille française. Je crois devoir dire que ce Conseil, que j'ai eu l'honneur d'instaurer il y a un peu plus d'un an, au lendemain même de la création du ministère de l'Hygiène, a fonctionné